

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 février 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231094**

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 946 870,99 \$ (contrat: 4 674 170,99 \$ + incidences: 272 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317901 - 5 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231094

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 946 870,99 \$ (contrat: 4 674 170,99 \$ + incidences: 272 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 317901 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 31 janvier 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission conforme.*

Le 7 février 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Ils ont bien compris que ce chantier se situait dans un secteur essentiellement industriel et que les mesures de sécurisation étaient prévues en conséquence. Le Service a aussi expliqué que ces travaux pouvaient être qualifiés d'urgents pour les questions de voirie et d'aqueduc, ce secteur étant très endommagé. Dans ce contexte, un plus gros projet d'infrastructures sera sans doute nécessaire à long terme.

Le Service a aussi indiqué que la réhabilitation de la conduite d'égout n'était pas encore urgente, ce qui a entraîné une discussion entre les membres sur les facteurs de risque qui déterminent l'état des conduites.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et la deuxième plus basse soumission conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231094 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.